

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau tenue par voie de visioconférence le lundi 7 février 2022 à compter de 19 h, à laquelle sont présents le maire, Roch Carpentier, les conseillers Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette et Sylvie Leclair et formant quorum sous la présidence du maire. La conseillère madame Mélanie Renaud a motivé son absence.

Assiste également à la séance en huis clos, madame Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2022-02-R12141

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2022-02-R12142

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 janvier 2022
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 janvier 2022
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 février 2022 (Divers)
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 février 2022 (Budget)
 - 2.5 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 février 2022 (Plan triennal d'immobilisations 2022-2024)
 - 2.6 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
 - 4.1 Entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie et à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique par la Ville de Maniwaki
5. Administration
 - 5.1 Taxes impayées
6. Aménagement et urbanisme
7. Transports
 - 7.1 Adoption des prévisions budgétaires RIAM 2022
8. Loisirs, culture et bibliothèque
9. Responsabilité sociale
 - 9.1 Camp de jour
10. Environnement
11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Collecte des gros objets (6 juin et 10 octobre)
12. Développement économique et touristique
13. VARIA
14. Correspondances
15. Autres correspondances
16. Parole au public et période de questions
17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 janvier 2022 2022-02-R12143

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 janvier 2022 2022-02-R12144

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 février 2022 (Divers) 2022-02-R12145

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 février 2022 (Budget) 2022-02-R12146

Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.5 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 février 2022 (Plan triennal d'immobilisations 2022-2024) 2022-02-R12147

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.6 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2022-02-R12148

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 50 352,45 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	0,00 \$
Comptes à payer :	16 869,13 \$
Salaires :	33 483,32 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

4.0 Incendie et sécurité publique

4.1 Entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie et à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique par la Ville de Maniwaki 2022-02-R12149

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser le maire, monsieur Roch Carpentier ainsi que la directrice générale, madame Nathalie Lewis à signer l'entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie et à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique par la Ville de Maniwaki pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Administration

5.1 Taxes impayées 2022-02-R12150

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'envoyer la liste des taxes impayées de 2021 à notre conseiller juridique pour fin de recouvrement.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Aménagement et urbanisme

7.0 Transport

7.1 Adoption des prévisions budgétaires RIAM 2022 2022-02-R12151

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2022 de la Régie intermunicipale de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1^{er} janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par Hugo Carle, appuyé par Linda Lirette et résolu que le budget 2022 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 815 792 \$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8.0 Loisirs, culture et bibliothèque

9.0 Responsabilité sociale

9.1 Camp de jour

2022-02-R12152

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à lancer un appel de candidatures pour le poste étudiant du camp de jour à raison de quatre jours par semaine, soit du lundi au jeudi inclusivement. Il est également résolu que le comité de sélection pour le poste d'étudiant du camp de jour soit formé de Nathalie Lewis, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair en tant que substitut et que le comité de sélection soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat retenu.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10. Environnement

11. Hygiène du milieu

11.1 Collecte des gros objets (6 juin et 10 octobre)

2022-02-R12153

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'effectuer deux collectes des gros objets en 2022. Il est également résolu que les collectes aient lieu durant la semaine du 6 juin et du 10 octobre 2022.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. Développement économique et touristique

13. VARIA

14. Correspondances

15. Autres correspondances

16. Parole au public et période de questions

17. Levée de l'assemblée

2022-02-R12154

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h07.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis Directrice générale
Greffière-trésorière